

Rabat, le 10/05/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Visa de l'AMMC sur le prospectus préliminaire relatif à l'augmentation de capital du groupe « NEXANS », réservée aux salariés du groupe**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 10 mai 2022 un prospectus préliminaire relatif à une augmentation de capital de NEXANS réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 400 000 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : NEXANS Maroc, SIRMEL, Tourets et Emballages du Maroc et Nexans Interface Maroc.

Au Maroc, la période de réservation s'étalera du 11 au 24 mai 2022 inclus.

Le prix de souscription sera fixé le 22 juin 2022.

Le prospectus préliminaire est complété par :

- Le document d'enregistrement universel 2021 de NEXANS déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022 sous le numéro D.22-0154 ;
- Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur des FCPE « NEXANS PLUS 2022 » et « NEXANS PLUS 2022 A » et son règlement ;
- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur des FCPE « ACTIONNARIAT NEXANS » et son règlement ;
- Le règlement du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe International.

L'intégralité du prospectus préliminaire visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus, à BMCI et sur le site internet de « NEXANS ».

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

CP/EM/015/2022

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 71

**E-Mail :** [OperationsFinancieres@ammc.ma](mailto:OperationsFinancieres@ammc.ma)